REFLEX FORMATION

CHARTE DES GROUPES DE RÉFLEXION SUR LES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

1. L'identification d'une instance éthique

- Identifier les objectifs opérationnels
- Déterminer la forme adaptée
- Inscrire la réflexion dans la conduite de la structure
- Promouvoir l'implication des cadres

2. La mise en place de l'instance

- Garantir la pluralité des regards
- Assurer un apport extérieur
- Encourager la cohabitation des professionnels, personnes et/ou de leurs proches
- S'assurer d'une taille opérationnelle
- Créer une dynamique de groupe

3. Les principes de fonctionnement

- Neutralité
- Confidentialité
- Indépendance
- Bienveillance
- Régularité
- Volontariat
- Engagement

Siège social : La Moisière • 61380 BONSMOULINS
Tél. : 06 42 04 47 82
E-mail : reflex.formation61@gmail.com
Site : www.reflex-formation.fr

Numéro de Siret : 818 690 885 00012 / Code APE : 8559A / Référence DATADOCK : 0008100 / Habilitation DPC en cours
Numéro d'enregistrement de formation : 28 61 00910 61 auprès du Préfet de la Région Normandie
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État

4. L'animation de l'instance

- Assurer un rôle de tiers garant du cadre
- Apporter une compétence relationnelle et technique

5. Les principes de fonctionnement

Afin de permettre à l'instance éthique de fonctionner comme espace tiers et d'assurer ainsi prise de distance, transparence et circulation de la parole, le cadre déontologique est clairement identifié. Ses propres principes de fonctionnement régulent l'instance éthique et évitent d'éventuelles dérives.

Il s'agit de principes incontournables qui vont garantir un cadre protecteur et faciliteront la prise de parole :

La neutralité pour préserver cet espace des risques d'instrumentalisation

L'instance de questionnement éthique n'est pas :

- Une commission des usagers ou un espace de recours pour les personnes accompagnées ou leurs proches en conflit avec la structure ou les professionnels ;
- Un espace de plainte dédié aux professionnels qui fonctionnerait comme un lieu de régulation et de traitement des conflits sociaux ;
- Un lieu de sanction institutionnel ou un outil de contrôle des conduites professionnelles par la direction ou l'encadrement.

La confidentialité pour protéger un espace où chacun s'expose

Les membres de l'instance sont tenus au principe de confidentialité par rapport aux acteurs impliqués dans les situations faisant l'objet des échanges, et ce dans tout type de communication à l'extérieur.

Ce principe s'applique dans la limite des règles régissant les devoirs de secret et de discrétion professionnels, auxquels s'ajoute éventuellement l'obligation de réserve, notamment dans les cas de maltraitance. Par ailleurs, les comptes rendus des séances ne permettent pas d'identifier l'origine des propos individuels, mais reflètent la teneur globale des échanges.

L'indépendance pour contrebalancer le lien de dépendance entre l'instance éthique et l'institution qui en est à l'origine.

Ni récompense ni sanction ne doivent être associées à la participation à un tel groupe.

La bienveillance pour poser un cadre d'échanges dans le respect de chacun

Le « non-jugement » d'autrui favorise la prise de parole spontanée. L'institution ne fera pas pour autant l'économie d'une dynamique de changement, mais cela favorise une remise en question plus sereine.

Le volontariat pour un réel investissement de chacun Le recrutement des participants se fait sur la base du volontariat, de la motivation et de l'engagement personnel.

L'engagement à titre personnel pour faire valoir les points de vue, les compétences et les expériences de chacun.

Différents éléments peuvent faire obstacle au démarrage et au bon fonctionnement de la démarche :

- Difficulté à admettre ses propres limites et à se remettre en question
- Peur du jugement
- Retranchement par rapport à un questionnement trop profond de soi
- Rejet d'une confrontation directe avec l'altérité des personnes accompagnées au-delà du cadre protecteur de la relation professionnelle

SIGNATURES

PARTICIPANTS

ANIMATEUR/FACILITATEUR

Siège social : La Moisière • 61380 BONSMOULINS
Tél. : 06 42 04 47 82
E-mail : reflex.formation61@gmail.com
Site : www.reflex-formation.fr

Numéro de Siret : 818 690 885 00012 / Code APE : 8559A / Référence DATADOCK : 0008100 / Habilitation DPC en cours
Numéro d'enregistrement de formation : 28 61 00910 61 auprès du Préfet de la Région Normandie
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État